

REX : l'analyse aux analystes

Les évolutions du système à ses responsables !

Faut-il dissocier analyse des accidents et recommandations ? C'est un « oui » ferme qui est répondu à cette question, car l'auteur – anonyme – de cette *Tribune de la sécurité industrielle* est un ardent défenseur de la séparation des rôles entre enquêteurs et prescripteurs de mesures correctives. Cette *Tribune* est un véritable réquisitoire contre cette idée reçue que les recommandations doivent être émises par les enquêteurs.

C'est une idée si fortement reçue qu'elle n'est plus débattue, mais inscrite dans des règles et des normes : les enquêteurs chargés d'analyser un accident doivent proposer des mesures correctives.

C'est une grave erreur pour trois raisons :

Une solution à tout prix

La conduite d'une enquête est influencée, déformée, orientée par le souci, l'obligation d'avoir une solution à proposer pour chaque cause. Les enquêteurs doivent être incités à rechercher, mentionner, analyser tout ce qui leur paraît avoir joué un rôle dans l'événement. Ils ne doivent pas être bridés par une autocensure qui écarte ce à quoi on n'a pas de remède à proposer. Ils ne doivent pas être poussés à rechercher en priorité les écarts à des prescriptions existantes ou à proposer des recettes inusables et conventionnelles.

« Ils ne doivent pas être bridés par une autocensure qui écarte ce à quoi on n'a pas de remède à proposer. »

Recommandations et indépendance ?

L'indépendance de l'enquêteur, vertu cardinale dans les modèles dominants actuels, est mise à mal dès les premières recommandations. Dès le premier rapport dans lequel l'enquêteur, l'organisme d'enquête, a émis des recommandations, celui-ci devient partisan, militant, et son indépendance se dégrade.

L'enquête du responsable, du manager, qui cherche à comprendre pourquoi, ou en quoi, ce qu'il a prévu et ce qu'il a fait a, en une occasion particulière, échoué est une introspection très puissante, mais dépendante de la capacité et de la volonté de s'interroger réellement.

L'enquête indépendante ne bénéficie pas d'une connaissance aussi intime du système, mais doit sa vertu à l'absence – en principe – de biais, de préjugés, de conflits d'intérêt. Pour cela, elle doit résister à la tentation de prendre parti et de donner des leçons, en restant en dehors du champ des choix dont la mise en œuvre est justement l'objet des investigations.

POUR RÉAGIR à cette *Tribune de la sécurité industrielle*, rendez-vous sur www.foncsi.org

Foncsi

Fondation pour une culture de sécurité industrielle
tribunes@foncsi.org

« L'enquête indépendante [...] doit sa vertu à l'absence – en principe – de biais, de préjugés, de conflits d'intérêt. »

À chacun son métier et ses responsabilités

Une ou plusieurs entités ont la responsabilité délicate (conception, réalisation, mise en œuvre, fonctionnement, maintenance, amélioration...) du système de sécurité (hommes, procédures, machines). Ce sont elles qui ont les compétences (connaissances, pouvoirs, responsabilités) pour faire évoluer le système dans le sens souhaité. En demandant des recommandations aux enquêteurs, on affaiblit l'obligation pour ces entités responsables du système de sécurité de tirer les leçons et on les place sur la défensive, poussées à défendre l'existant. N'oublions pas que les recommandations de l'enquêteur sont fondées sur l'étude d'un cas par définition très particulier !

Remettons l'église sur la place de l'église et la mairie place de la mairie !
Séparons l'analyse des recommandations !

POUR RÉAGIR à cette Tribune
de la sécurité industrielle,
rendez-vous sur
www.foncsi.org

Foncsi
Fondation pour une culture de
sécurité industrielle
tribunes@foncsi.org